

# REPUBLIQUE FRANCAISE

*Département des Ardennes*

Extrait du registre  
des délibérations de la commune de Les Hautes Rivières

## **PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Séance du 01/09/2010*

Par suite d'une convocation en date du 25/08/2010, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de RAPHENNE Francis Maire

Présent(s) : M. RAPHENNE Francis, Maire, Mmes : BADRE Véronique, COLIN Carole, MM : AVRIL Matthias, BADRE Jean Claude, BADRE Olivier, BROUET Christophe, DAUMONT Michel, GOIN Jérôme, GUENARD Laurent, LEQUEUX Michel, MASSON Bernard, MONTEBRAN Claude, PARIZEL Patrice, PECOURT Jean Claude, QUENTIN Jean Jacques, WATIER Denis

Absent(s) ayant donné procuration : M. BERTOUT Pascal à M. GOIN Jérôme,

Nombres de membres :

- Afférents au Conseil municipal : 18
- En exercice : 17

Date de la convocation : 25/08/2010

Date d'affichage : 25/08/2010

A été nommée secrétaire : Mme COLIN Carole

### **SOMMAIRE**

Projet TNT  
Décision modificative Budget Général 2010  
Décision modificative Budget Eau et Assainissement  
Construction des toilettes de l'école Pasteur-Lot n°1-avenant n°1  
Liste annuelle des jurés 2010  
Modification du taux variable en taux fixe  
Contrat IENA-BFT n°070041

Le compte rendu de la précédente séance est lu et approuvé à l'unanimité. Un point est ajouté à l'ordre du jour.

### **1)Projet TNT**

Monsieur le Maire fait un point sur ce dossier, il fait le bilan de ce qui s'est passé depuis mercredi 25 août dernier, le jour de la réunion publique organisée à l'initiative du GIP de France Télé Numérique et programmée depuis mai dernier. La solution préconisée était pour le remplacement de la diffusion analogique via l'antenne râteau par la Télévision Numérique Terrestre, de s'équiper d'un mode de réception alternatif pour continuer à recevoir la télévision, en outre pour la Commune, il était nécessaire de prévoir pour chaque particulier concerné l'installation d'une parabole.

J'ai été contacté, personnellement ce week-end, pour ce dossier et depuis lundi matin, TDF m'a transmis trois autres propositions (un devis de location pour le pylône et les antennes de diffusion sur 5 ans, un autre pour la location du pylône nu sur 5 ans et un dernier dit offre TNT Pays sur 10 ans, cette dernière proposition a un coût financier estimé prohibitif pour la Commune).

Les établissements Wagner nous proposent d'installer pour Linchamps un convertisseur satellite et pour le secteur des Hautes-Rivières un équipement sur les trois antennes (Arte, M6 et Canal+) dont la Commune est propriétaire. La collectivité pourra bénéficier, ainsi, de la subvention du Conseil Général des Ardennes de 12 500 €.

Monsieur MASSON Bernard est étonné par rapport aux deux propositions faites par les établissements Wagner concernant l'aménagement de la TNT sur Linchamps, pourquoi cette proposition n'a pas été donnée au départ. Il précise que la seconde est environ deux fois inférieure à la première, sans que les conditions soient modifiées. Il y a une intention de faire payer le prix fort à la Commune dans la première proposition. Pour lui, cette première proposition lui semble "malhonnête".

Monsieur le Maire précise qu'on a bien fait d'attendre pour ce dossier, mais un souci se pose par rapport aux propos qu'il a tenu lors de la réunion du 25 août, notamment en incitant les administrés à prévoir l'achat de paraboles. Il est sincèrement désolé pour ces personnes qui ont acquis un tel équipement.

Monsieur Daumont n'est pas d'accord dans le système, la divulgation aurait dû être plus rapide. On aurait pu le découvrir avant que la Commune était propriétaire.

Monsieur BADRE Olivier précise qu'il est pour que les habitants qui se sont équipés d'une parabole soient remboursés et ce, à partir de la date du 18 août correspondant au courrier distribué dans les boîtes aux lettres.

Monsieur le Maire précise que les services administratifs de la Mairie ont recherché dans les factures de la Commune et ont retrouvé les factures datant de 1996 nous permettant d'établir la propriété communale des émetteurs( Arte, M6 et canal+).

Monsieur le Maire propose de faire adopter la délibération énoncée ci-dessous

réf : 2010-57

Vu le rapport du Maire,

Le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer sur le projet TNT pour la Commune des Hautes-Rivières.
- d'accepter d'équiper le relais existant (réémetteur TNT) et de réaliser les travaux sur le réseau TV de Linchamps (adjonction de la TNT) avec la Société Wagner .
- d'inscrire les crédits au Budget Général de la Commune
- de solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès du Conseil Général et auprès de tout autre financeur susceptible de financer ce type d'opération.
- de donner l'autorisation et les pouvoirs au Maire pour entreprendre toute démarche et signer tout document nécessaire à la réalisation du projet d'implantation de réémetteurs TNT sur le territoire communal auprès du CSA.

*A la majorité (pour : 17 contre : 0 abstention : 1-Bernard MASSON pour les raisons évoquées ci-dessus )*

## **2) Décision modificative Budget Général 2010**

réf : 2010-58

Après en avoir délibéré,

Afin de réajuster les crédits budgétaires sur le budget Commune 2010,

Le Conseil Municipal décide d'adopter la décision modificative suivante :

Budget Commune 2010 :

Section d'investissement :

Dépenses d'investissement :

Chapitre 20 immobilisations incorporelles :

Article 20415 « Groupements de communes » : -24 000 €

Chapitre 21 Immobilisations corporelles :

Article 21312 « Bâtiments scolaires » : + 49 000 €

Chapitre 23 Construction en cours

Article 2313 « constructions » : - 25 000 €

*A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstention : 0)*

### **3) Décision modificative Budget Eau et Assainissement**

réf : 2010-59

Après en avoir délibéré,

Afin de réajuster les crédits budgétaires sur le budget eau et assainissement 2010,

Le Conseil Municipal décide d'adopter la décision modificative suivante :

#### **Section de fonctionnement :**

##### **Dépenses de fonctionnement :**

##### **Chapitre 011 Charges à caractère général :**

Article 6063 «Fournitures d'entretien et de petit équipement »: -28000 €

Article 615 «Entretien et réparation » :-9200 €

Article 6378 « Autres taxes et redevances » : -5000 €

##### **Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante »:**

Article 654 « Pertes sur créances irrécouvrables » : 1100 €

##### **Chapitre 67 « Charges exceptionnelles »**

Article 671 « Charges exceptionnelles sur opérations de gestion » : 4000 €

##### **Chapitre 014 « Atténuation de charges »**

Article 70124 « redevance pollution domestique »:20 800 €

Article 70612 « redevances d'assainissement collectif » :17400 €

##### **Recettes de fonctionnement**

##### **Chapitre 70 « Produits des services et du domaine »**

Article 7011 « Eau »: 1100 €

Soit une section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes à 174 392,87 €

Soit une section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes à 248 723,46 €

*A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstention : 0)*

### **4) Construction des toilettes de l'école Pasteur-Lot n°1-avenant n°1**

réf : 2010-60

Sur rapport du Maire,

Après avis de la commission d'appel d'offres (pour l'avenant n°1 lot n°1)

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n°1 lot n°1 sur le marché «construction des toilettes de l'école Pasteur»

#### **Marché de travaux :**

Lot n°1 -Maçonnerie-attribué à l'entreprise Piantoni : + 1287,59 € HT soit montant des travaux pour le lot n°1 de 15 142,07 € TTC+ 1529,95 € TTC.

*A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstention : 0)*

*Monsieur le Maire informe que les travaux relatifs à la construction des toilettes de l'école Pasteur seront terminés dans trois semaines. Il indique qu'un nouveau directeur de l'école Pasteur, Monsieur Dufay, est en poste depuis la rentrée des classes.*

### **5) Liste annuelle des jurés 2010**

En vue de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle des membres du jury d'assises pour 2011, le Conseil Municipal procède au tirage au sort sur la liste électorale des personnes.

N°1 : ADAM Kathy née le 24/08/1976 à Charleville-Mézières habitant 22 rue du Pavé 08800 Les Hautes-Rivières-Bureau : 2

N°2 : ALLARD Colette Marcelle épouse BARRE née le 7/02/1943 à Les Hautes-Rivières habitant 2 Bis rue de Floreffé 08800 Les Hautes-Rivières-Bureau : 01

N°3 : BAIKRICH Gilbert Henri né le 9/05/1936 à Linchamps habitant La Neuville Aux Haies 08800 Les Hautes-Rivières-Bureau : 03

N°4 : ALLARD Jean né le 7/02/1940 à Saint-Sizaigne habitant 9 rue du Falligeois 08800 Les Hautes-Rivières-Bureau : 2

N°5 : ANTOINE Marcel Michel né le 15/02/1966 à Signy-le-Petit habitant 67 rue de l'Hôtel de Ville 08800 Les Hautes-Rivières-Bureau : 1

N°6 : AZARD Sandrine Lucienne Berthe épouse RAGUET né le 23/01/1967 à Nouzonville habitant rue de la Sartelle Sorendal 08800 Les Hautes-Rivières-Bureau : 2

## 6) Modification du taux variable en taux fixe

### Contrat IENA-BFT n°070041

réf : 2010-61

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide d'accepter la proposition de la BFT Collectivités Publiques pour le contrat IENA modulable n°070041 à taux variable pour un taux fixe de 3,25 %

*A la majorité (pour : 17 contre : 0 abstention : 1-Olivier BADRE S'abstient par principe)*

#### Communications diverses :

-Bilan d'activités et les comptes administratifs de la CCMS, documents consultables en Mairie. Monsieur PECOURT Jean-Claude demande qu'au prochain Conseil Municipal, une présentation générale pour chaque section (fonctionnement, investissement) pour les différents budgets soit réalisée.

Cabinet médical : dossier en attente (l'architecte Vanelle doit nous faire une étude de faisabilité). Monsieur PECOURT Jean-Claude précise qu'un cabinet médical pour l'avenir est un projet rassurant pour les professionnels de santé permettant ainsi leur maintien en milieu rural.

Monsieur RAPHENNE Francis précise que les médecins ou autres professions médicales ne veulent plus s'installer dans les villages, l'intérêt d'un cabinet médical est de travailler en groupe, si on ne fait rien aujourd'hui, la commune n'aura plus de médecins dans les 10 ans.

Monsieur MONTEBRAN Claude indique que ce projet est un « pari » pour l'avenir, l'investissement est important, que faire si les médecins partent.

Monsieur le Maire indique que les architectes prévoient des solutions intermédiaires (transformation du cabinet en maison d'habitation), ce projet peut bénéficier de subventions importantes. L'ARS ( Agence Régionale de Santé) va dans un proche avenir décider de l'implantation géographique d'un cabinet médical. On peut également « sponsoriser » un étudiant en médecine pour qu'il s'installe, après réussite aux examens, dans la Commune.

Renforcement des poteaux incendie de la Commune : Eau et Force va programmer, dès 2011, les travaux de renforcement de ces poteaux tous défaillants sur la Commune des Hautes-Rivières, le coût financier sera pris en charge sur le programme d'investissement prévu par Eau et Force.

Centre aqualudique de la CCMS : projet abandonné.

Pôle d'excellence rurale : projet de voie verte : possibilité entre Monthermé et Nohan avec une circulation prévue en vélo, le revêtement de la chaussée sera un simple gravillonnage, Monsieur BADRE Olivier n'est pas d'accord avec l'utilisation d'un tel revêtement, on ne peut pas prévoir un gravillonnage sur une chaussée dédiée à la voie verte.

Monsieur PARIZEL Patrice demande si le projet relatif à la chaufferie au bois va être relancé. Monsieur le Maire répond que ce dossier doit être terminé dans un délai de trois mois. Le projet sera à l'ordre du jour de la prochaine commission des travaux.

Pour le cabinet médical, la collectivité attend une réponse pour l'étude de faisabilité de l'architecte Vanelle, architecte qui a été missionné pour la maîtrise d'œuvre pour la construction du Pôle Médical d'Aiglemont.

Monsieur MONTEBRAN Claude pose une question relative au nouveau puits de Newet.

Un dossier relatif à la réunion du 22 juillet 2010 est consultable en Mairie. Le bureau d'études a mesuré le forage d'essai à 30m<sup>3</sup>/h. La mesure basse du PH de l'eau (3.6) est liée à l'utilisation massive d'acide dans le développement du forage. La Commune doit faire réaliser une chambre étanche en béton armé. Les analyses issues d'un prélèvement après la fin du pompage de longue durée laissent apparaître des traces de contamination par les herbicides organiques avec des teneurs en nitrates modérés (17.6mg/l). La Commune a changé la pratique d'utilisation de produits désherbants sur le terrain de football de Newet. Sur demande de la DDASS, une autre analyse sera effectuée après un nouveau pompage de longue durée.

L'autre question de Monsieur MONTEBRAN Claude est relative à Linchamps : il est assez surpris que la rue du Creusot à Linchamps à priori en bon état, ait été goudronnée et gravillonnée alors que ce gravillonnage aurait été plus utile pour la voie du cimetière fortement dégradée et déformée à tel point que les voitures ne pourront bientôt plus l'emprunter. Monsieur MASSON Bernard a indiqué que le technicien c'était lui et que la rue du Creusot avait besoin du gravillonnage. Il précise que son jugement est purement professionnel.

Les travaux de réfection de la voie du cimetière n'étant pas pour l'instant programmés, Monsieur MONTEBRAN Claude renouvelle sa mise en garde sur le fait que les véhicules y compris le corbillard risquent à brève échéance de ne plus pouvoir accéder au cimetière.

Concernant l'allée centrale c'est une autre question déjà évoquée en mars dernier, elle mériterait une intervention des employés de la commune pour un nivellement et la pose de bordures afin de protéger tombes et monuments de la partie inférieure; l'allée actuelle en dévers est délicate d'emprunt en particulier pour les personnes âgées.

Pour le projet de parking du cimetière: Monsieur MONTEBRAN Claude signale simplement que les actes d'échanges de terrain ont été signés en mai dernier et souhaite que la création de ce parking soit réalisée dès que possible.

Monsieur le Maire indique que la réfection de l'allée du cimetière sera programmée, prochainement, et inscrite sur la liste des travaux à réaliser.

Monsieur MONTEBRAN Claude aborde le problème de vitesse dans la traversée de Linchamps. C'est un problème récurrent déjà évoqué depuis plusieurs années sans véritable solution. Le service des routes du Conseil Général proposait des ralentisseurs selon leurs normes qui en plus d'une efficacité douteuse étaient d'un coût excessif pour la commune.

Il propose différentes possibilités :

-Éventuellement poser un panneau électronique qui affiche la vitesse en temps réel des usagers( système qui a une certaine efficacité et adopté par de nombreuses localités).

- Limiter la vitesse à 45km/H au lieu de 50; les automobilistes savent et tiennent compte pour la plupart du dispositif répressif calculé au pourcentage de l'excès de vitesse constaté ce qui limiterait les grands excès.

-Réaliser un traçage de stationnement sur la route ( les véhicules servant de chicanes (ex Nouzonville))

Vitesse Route de la Neuville :

Monsieur MONTEBRAN Claude indique que la route de la Neuville est prisée par des rallyes touristiques (auto-moto).Un rallye touristique s'apparentant davantage à une course de côte a eu lieu récemment .Par ailleurs de nombreux véhicules abordent l'entrée de Linchamps par cette route à une vitesse excessive alors que la visibilité est plus que réduite. La pose d'un ralentisseur serait fortement souhaitée et Monsieur MONTEBRAN Claude demande à Monsieur le Maire de faire part de cette remarque à Monsieur le Président de la CCMS en raison de l'insécurité grandissante .

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30